

Le meilleur  
en commun

ENSEMBLE  
SUR TOUS LES TERRAINS

LA NATURE

AU CŒUR  
DE L'ADAPTATION  
DU TERRITOIRE



 **salon  
des maires**  
et des collectivités locales

**SAISON**  
DES **SPORTS**  
& **PARASPORTS**

  
**SALON DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE**

en partenariat avec l'UPGE  
& LES ECO MAIRES

# INFORMATIONS MONTAGE & DÉMONTAGE

18-20 NOVEMBRE 2025 | Paris – Porte de Versailles

Organisé par

 **infoprodigital**

 **FAMF**  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## LES HORAIRES DU SALON

### HORAIRES MISE SOUS TENSION :



lundi 17/11 : 8h à 20h  
 mardi 18/11 : 8h à 20h  
 mercredi 19/11 : 8h à 20h  
 jeudi 20/11 : 8h à 19h

	Samedi 15 novembre	Dimanche 16 novembre	Lundi 17 novembre	Mardi 18 novembre	Mercredi 19 novembre	Jeudi 20 novembre	Vendredi 21 novembre
7h00							
8h00							Démontage du salon
9h00			⚡	⚡	⚡ Ouverture Exposants	⚡ Ouverture Exposants	
12h00		Montage des stands Nus	⚡	⚡	⚡	⚡	Démontage stands nus/équipés*
14h00	Montage uniquement SUR DEMANDE DE DÉROGATION		⚡	⚡	⚡ Ouverture du Salon au public	⚡ Ouverture du Salon au public	
18h00				⚡	⚡	⚡	
19h00				⚡	⚡	⚡	
20h00			⚡	⚡	⚡ Ouverture Exposants	⚡ Ouverture Exposants	
22h00							
00h00							

\*démontage stands équipés  
jusqu'à 23h

### Jours de montage :

Obligation de se munir du badge montage / démontage (1)

stands nus

stands équipés (3)

(3) starter/expert/confort/prestige  
opportunity/start up/collectifs

Jours d'ouverture du salon :  
se munir du badge exposant (2)

accès exposants  
avant / après ouverture

ouverture visiteurs

### (1) BADGE MONTAGE / DÉMONTAGE :

[cliquer ici pour télécharger](#)



### (2) BADGE EXPOSANT :

à télécharger depuis votre espace exposant



## BADGES



### BADGES MONTAGE / DÉMONTAGE

Toute personne présente sur site **lors du montage et démontage** se doit d'être munie du «badge montage», sans quoi l'accès au site lui sera refusé. L'entrée dans les pavillons d'exposition sera uniquement autorisée aux personnes munies de ce badge. Ces badges devront être nominatifs.

[A télécharger ici](#)

### BADGES EXPOSANTS

A porter pendant les jours de salon : les **18, 19 & 20 novembre**.

A commander et/ou télécharger [depuis votre Espace Expositant](#).  
*N.B: Toutes les factures doivent être soldées pour télécharger les badges exposants.*



## ACCÈS

### A) L'ENTRÉE SUR SITE :

L'entrée sur le Parc des Expositions ainsi que la sortie :

#### PAVILLONS 2 / 3 / 4 :

PORTE D  
 Place des Insurgés de Varsovie  
 75015 Paris

#### PAVILLON 6 :

PORTE C  
 Place des Insurgés de Varsovie  
 75015 Paris

### B) LOGIPASS :

TOUT VÉHICULE (exposants, décorateurs, prestataires, sous-traitant, traiteurs...) souhaitant entrer dans l'enceinte du Parc des Expositions de la Porte de Versailles devra s'être préalablement enregistré sur le portail internet suivant : <https://logipass.viparis.com/>



**Vous pouvez modifier votre plaque d'immatriculation jusqu'à votre arrivé sur le site.**

Il existe 3 catégories de véhicules durant le montage et le démontage :

- les **Poids Lourds** (PL : véhicules supérieurs ou égaux à 3,5 tonnes) : auront accès au site au plus près possible de leur zone de déchargement et disposeront de 4 heures maximum de stationnement pour décharger. A l'issue de ce temps, ils accéderont gratuitement du dimanche 16 novembre (7h00) au lundi 17 novembre 2024 (00h00) à l'Héliport.  
 Démontage : L'accès est autorisé à partir de 20h le jeudi 20 novembre.

• les **Véhicules Utilitaires Légers** (VUL : camionnettes, fourgons, véhicules de livraison inférieurs à 3,5 tonnes) : auront accès sur le site au plus près possible des pavillons et disposeront de 2 heures maximum de stationnement pour décharger.

A l'issue de ce temps, ils accéderont gratuitement du dimanche 16 novembre (7h00) au lundi 17 novembre 2025 (00h00) à l'Héliport.

Tous les véhicules ayant accès au site pour décharger au plus près des pavillons (véhicules utilitaires légers et poids lourds) devront être identifiés et horodatés dès leur arrivée sur le site du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

• les **Véhicules Légers** (VL) ou voitures particulières : sont interdites sur le site et auront accès gratuitement du dimanche 16 novembre (7h00) au lundi 17 novembre 2025 (00h00) au Parking P6. Si le véhicule est chargé, une dérogation d'une heure pourra être accordée sur place pour décharger. Ce véhicule devra repartir sur le parking P6 (ouvert et gratuit du dimanche 17 novembre au lundi 17 novembre 2025). **Attention** : si cette consigne n'était pas respectée, un enlèvement du véhicule par la fourrière pourra être mis en oeuvre au titre de la sécurisation des accès.

Pour toute question concernant Logipass, veuillez contacter le service Viparis / Logipass :  
**+33 (0)1 40 68 11 30 / [contact-logipass@e-viparis.com](mailto:contact-logipass@e-viparis.com)**

### **DÉROGATIONS DE MONTAGE :**

Pour toute demande de dérogation de montage, nous vous rappelons que ces demandes sont **non reconductibles d'année en année** et que conformément au règlement d'architecture et de décoration, les projets d'aménagements de stands doivent tenir compte **du rapport temps/réalisation**.

Ces demandes de dérogation de montage sont à effectuer sur les Espaces Exposants **jusqu'au 30 octobre 2025** dans la rubrique «Technique et logistique» > «Mon projet de stand».

Il faut au préalable :

- Déclarer votre décorateur (toujours dans la rubrique «Technique et logistique»)
- Avoir fait valider le projet de stand à DécoPlus avant le 21/10 (le document de validation sera à télécharger dans «mon projet de stand»)
- Avoir un projet qui justifie une demande de dérogation
- Envoyer la notice SPS complétée à notre prestataire DÖT

Ces dernières seront traitées par notre équipe **début novembre** et devront être doublées d'une demande Logipass pour l'accès des véhicules.

N.B : **pour les stands équipés avec matériel volumineux** qui nécessitent une dérogation pour la livraison du matériel : contacter notre équipe technique [salondesmaires@infopro-digital.com](mailto:salondesmaires@infopro-digital.com)

## LIVRAISONS

Si vous souhaitez expédier un ou plusieurs colis, cela est possible :

- durant les jours de montage et démontage (voir planning page 2).
- pendant les jours de salon, uniquement avant l'ouverture du salon aux visiteurs (voir planning page 2).

Les conditions de livraison sont les suivantes:

- **Remplir l'étiquette colis** (2 étiquettes existantes en fonction de votre pavillon d'exposition)
- **Une personne de votre société doit être présente pour la réception** : il appartient à chaque exposant d'être présent ou représenté à l'arrivée des colis. Aucun colis ne sera reçu par les équipes du Salon des Maires et des Collectivités Locales / Salon des Sports et Parasports / Salon de la Biodiversité ni par les équipes de Viparis. Les livraisons et les retours seront sous l'entière responsabilité des exposants.

ÉTIQUETTE COLIS PAVILLON 2 / 3 / 4 : [à télécharger ici](#)

ÉTIQUETTE COLIS PAVILLON 6 : [à télécharger ici](#)

## CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de carton etc.

Fin de Montage : les éléments d'emballage et/ou détritiques de montage doivent être évacués par vos soins ou votre prestataire. Un nettoyage régulier (quotidien) doit débarrasser les stands et locaux des déchets de toute nature.

Pour commander une prestation nettoyage : rendez-vous sur votre Espace Exposant dans la rubrique «Technique et Logistique» > «Boutique Technique». Fermeture de la Boutique au 27/10/25.

## RECOMMANDATIONS

### • SURVEILLANCE SUR LES STANDS (ASSURÉE PAR CHAQUE EXPOSANT)

Mettez à l'abri des regards tous matériels ou produits susceptibles d'être volés. Nous vous rappelons que tous ces matériels sont sous votre responsabilité. Il vous est vivement conseillé d'exercer une étroite surveillance sur vos stands en y maintenant en permanence une personne pendant les horaires de montage et de démontage.

Les stands équipés sont démontés dès les premières heures de démontage : **le jeudi 20/11 à partir de 18h**. Merci de ne rien laisser sans surveillance sur votre stand ou dans la réserve même fermée à clé.

### • CONSIGNES AU DÉMONTAGE

Au delà de 12h00, le vendredi 21 novembre, les éléments de construction et/ou de décoration restant sur les stands seront enlevés et détruits par les services de nettoyage du Salon, faisant l'objet d'une facturation à l'exposant.

**Lors du démontage, pour tous détritiques (moquette, cloisons, divers, ...) laissés sur l'emplacement du stand, un forfait de 1000€ vous sera facturé.**